



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 19 octobre 2007 (23.10)
(OR. en)**

13933/07

**EDUC 162
SOC 372
ECOFIN 397**

NOTE INTRODUCTIVE

du: Secrétariat général du Conseil

au: Comité des représentants permanents (première partie)/Conseil

n° doc. préc.: 13687/07 EDUC 158 SOC 364 ECOFIN 388

Objet: Projet de résolution sur l'éducation et la formation comme moteur essentiel de la stratégie de Lisbonne
- Adoption de la résolution

Lors de sa réunion des 17 et 18 octobre 2007, le Comité de l'éducation est parvenu à un accord unanime sur le texte du projet de résolution qui figure en annexe, assorti de réserves linguistiques.

Le Comité des représentants permanents est invité à confirmer cet accord et, moyennant la levée des réserves linguistiques, à transmettre le texte au Conseil pour adoption.

**Projet de
RÉSOLUTION DU CONSEIL
du**

sur l'éducation et la formation comme moteur essentiel de la stratégie de Lisbonne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

VU:

1. l'objectif stratégique que le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000¹ a fixé pour l'Union européenne, à savoir *"devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale"*, ainsi que le mandat spécifique que le Conseil européen a confié aux ministres de l'éducation, qui consiste à *"entreprendre une réflexion générale sur les objectifs concrets des systèmes d'enseignement, axée sur les préoccupations et les priorités communes, tout en respectant les diversités nationales"*;
2. les objectifs communs fixés par le programme de travail détaillé concernant le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe (généralement dénommé programme de travail "Éducation et formation 2010") adopté par le Conseil européen de Barcelone en mars 2002², ainsi que la mise au point de la méthode ouverte de coordination, qui a ouvert des perspectives de coopération future au sein de l'Union dans le domaine de l'éducation et de la formation;
3. la résolution du Conseil du 27 juin 2002 sur l'éducation et la formation tout au long de la vie³ qui invitait les États Membres à promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie pour tous en développant et en mettant en œuvre des stratégies globales et cohérentes d'éducation et de formation tout au long de la vie;
4. l'examen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne effectué par le Conseil européen du printemps 2005 et, notamment, les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi adoptées par la suite pour la période 2005-2008, qui appelaient à accroître l'investissement dans le capital humain et à adapter les systèmes d'éducation et de formation aux nouveaux besoins en matière de compétences⁴;

¹ Doc. SN 100/1/00 REV 1.

² JO C 142 du 14.6.2002.

³ JO C 163 du 9.7.2002.

⁴ Recommandation du Conseil concernant les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté (2005-2008) (2005/601/CE) et décision 2005/600/CE du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres.

5. les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 14 novembre 2006 sur l'efficacité et l'équité dans l'éducation et la formation, qui ont souligné que la mise en place de systèmes d'éducation et de formation efficaces, équitables et de grande qualité contribue dans une large mesure à réduire les risques de chômage, d'exclusion sociale et de gâchis au niveau du potentiel humain dans une économie moderne fondée sur la connaissance⁵;
6. les conclusions du Conseil européen du printemps 2007⁶, qui ont insisté sur le fait que l'éducation et la formation sont des éléments indispensables au bon fonctionnement du "triangle de la connaissance" (éducation, recherche et innovation) et jouent un rôle clé pour stimuler la croissance et l'emploi,

PRENANT ACTE de la récente communication de la Commission⁷ qui évalue les trois premières années de la stratégie de Lisbonne révisée dont l'objectif est de renforcer la croissance, la compétitivité et l'innovation et dresse une liste de grands défis pour l'avenir,

DANS LE BUT de garantir que l'éducation et la formation, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, soient pleinement reconnues pour leur rôle indispensable dans la stratégie de Lisbonne et de contribuer aux propositions à venir concernant le prochain cycle de la stratégie de Lisbonne, ainsi que d'établir des passerelles renforcées entre le nouveau cycle et le programme de travail connexe "Éducation et formation 2010",

DANS LE BUT, EN OUTRE, d'insister sur la contribution supplémentaire apportée par l'éducation et la formation, non seulement à la réalisation des objectifs de Lisbonne en matière de croissance et d'emploi, mais aussi à la réponse à d'autres défis auxquels sont confrontées les sociétés européennes, tels que la mondialisation croissante, l'évolution démographique et les migrations, le progrès technologique, les changements climatiques et le développement durable,

⁵ JO C 298 du 8.12.2006.

⁶ Doc. 7224/07, point 15.

⁷ COM(2007) 581 final - Communication de la Commission intitulée "*L'intérêt européen: réussir le défi de la mondialisation*".

SOULIGNE ce qui suit:

1. L'éducation et la formation constituent l'un des sommets du triangle de la connaissance et sont des éléments essentiels permettant de fournir à la recherche et à l'innovation le socle de connaissances élargi et la créativité que celles-ci requièrent. Elles sont la pierre angulaire sur laquelle reposent la croissance future de l'Europe et le bien-être de ses citoyens.
2. La mise en œuvre de stratégies générales cohérentes d'éducation et de formation tout au long de la vie devrait répondre aux objectifs d'efficacité et d'équité, tout en promouvant l'excellence, l'innovation et la créativité. Les systèmes d'éducation et de formation ne devraient pas uniquement constituer l'assise d'une compétitivité économique et d'une employabilité des individus accrues, mais aussi assurer une cohésion sociale plus forte, un développement durable, l'épanouissement personnel et une participation plus active des citoyens à la société.
3. L'amélioration de l'offre éducative au stade de la petite enfance, le fait d'encourager l'acquisition de compétences clés, l'accentuation de l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnels, le développement de l'orientation tout au long de la vie, le renforcement de l'accès à l'enseignement post-scolaire et supérieur et du niveau d'excellence de celui-ci, l'élargissement de l'éducation des adultes ainsi que l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants, constituent un moyen efficace de garantir que tous les citoyens soient plus qualifiés et donc mieux à même de participer activement au développement social et économique.
4. Face à la diversité croissante des profils éducatifs des étudiants, l'éducation et la formation constituent un outil essentiel d'intégration dans les économies et sociétés européennes et de promotion du dialogue interculturel.
5. Les conditions cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie pourraient être renforcées en encourageant le développement d'organisations apprenantes et de partenariats d'apprentissage, qui associent des parties intéressées et des employeurs, et en mettant en place des infrastructures d'apprentissage en ligne, de recensement des besoins en termes de compétences, de validation des acquis de l'éducation et d'orientation tout au long de la vie, ainsi qu'en étudiant de nouvelles possibilités de mécanismes de financement,

INVITE DONC LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, dans le cadre de leurs compétences respectives, à:

1. mettre l'accent sur le poids de l'éducation et de la formation dans la stratégie de Lisbonne tout entière, en soulignant, notamment dans le volet "compétitivité" des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi, leur place cruciale dans le triangle de la connaissance, aux côtés de la recherche et de l'innovation, et en insistant sur le fait que, dans le volet "emploi" de ces lignes directrices, l'éducation et la formation tout au long de la vie est un élément fondamental pour permettre aux citoyens européens de réussir au sein de l'économie de la connaissance et d'y participer pleinement, ainsi que pour garantir que toutes les catégories d'individus, y compris celles qui sont menacées d'exclusion, puissent développer les savoirs, aptitudes et compétences nécessaires pour y parvenir;
2. mettre en avant le fait que l'éducation et la formation contribuent non seulement à promouvoir l'emploi, la compétitivité et l'innovation, mais aussi à renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté active et l'épanouissement personnel, et à relever les autres défis auxquels sont actuellement confrontées les sociétés européennes;
3. veiller à ce que les politiques en matière d'éducation et de formation et les politiques dans d'autres domaines, tels que la recherche, les entreprises et l'innovation, la société de l'information, l'emploi, les affaires sociales, la jeunesse, la culture, la santé, les migrations et les relations extérieures, se complètent, intensifier la coopération entre le Conseil "Éducation" et les autres formations du Conseil et examiner les manières de prendre davantage en compte l'avis des parties prenantes;
4. renforcer le rôle stratégique du Conseil "Éducation" dans la méthode ouverte de coordination dans l'éducation et la formation, notamment en veillant à ce que les résultats inspirent les processus d'élaboration des politiques tant au niveau européen qu'au niveau national, et en édifiant un socle de connaissances solide pour la politique d'éducation et de formation;
5. veiller à établir des liens clairs entre le programme de travail "Éducation et formation" et les lignes directrices intégrées de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, tout en organisant mieux la collaboration entre les États membres et la Commission dans ce domaine et, en ce qui concerne le programme de travail au-delà de 2010, poursuivre le processus de réflexion sur les principales priorités du programme et sur la manière de mettre en place une approche plus intégrée en matière d'éducation et de formation, qui se situe dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.